

qui en ont besoin, et ce sans aucune espèce de restriction.

Il se glisse toujours certaines injustices dans le présent système de prêts. Au fait, on semble vouloir punir ceux qui participent le plus à l'évolution du pays, c'est-à-dire ceux qui ne craignent pas d'avoir des enfants. C'est ce qui se produit lorsqu'on a cinq, six ou sept enfants qui sont aux études. Au fait, on peut facilement s'imaginer tout ce qu'il peut en coûter, et même les familles les plus à l'aise sont incapables de faire face aux dépenses d'éducation, s'il se trouve en même temps dans leur famille un nombre trop élevé d'étudiants au niveau post-secondaire.

Les étudiants qui bénéficient de prêts devront un jour les rembourser. Pourquoi, par conséquent, ne pas tout simplement distribuer équitablement le crédit nécessaire à l'instruction des enfants qui en ont besoin?

Il faudra revenir sur cette question, en vue tout simplement de défendre le principe de la liberté de la personne humaine de se développer. Le manque d'argent ne doit pas être un obstacle à l'évolution, surtout en 1969, alors que l'argent abonde. Sans instruction, on ne saurait, de nos jours, songer à gagner sa vie, à jouer son rôle dans la société. Il est très important d'assurer à tous la possibilité de s'instruire.

J'espère, de toute façon, que cet amendement à la loi sera utile. Et je termine mes remarques en répétant qu'il faudra envisager le problème d'une façon plus sérieuse et songer tout simplement à consentir des prêts sans intérêt à tous ceux qui en ont besoin, en vue d'élever le niveau d'instruction de nos citoyens, ce dont notre peuple pourra être fier.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir d'appuyer le bill C-135 et de recommander qu'il soit déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

J'aimerais, au début de mes remarques, signaler un point auquel l'honorable député de Champlain (M. Matte) vient de faire allusion, c'est-à-dire celui des étudiants plus fortunés, qui ont quand même droit aux prêts, en vertu de ce programme.

Même si leurs parents sont riches, certains étudiants désirent quand même défrayer eux-mêmes leur éducation. Ce sentiment d'indépendance est louable et je ne vois pas comment un programme comme celui-ci pourrait décourager...

M. Matte: Si cela en enlève aux autres!

M. Breau: Cela n'enlève rien aux autres.

M. Matte: Oui, puisqu'un certain montant est fixé.

• (3.50 p.m.)

M. Breau: De toute façon, lorsqu'on parle d'éducation, il faut se rappeler qu'il s'agit d'un domaine qui relève du gouvernement provincial et que si le gouvernement fédéral entend subventionner l'éducation, il ne doit le faire qu'en accord avec les provinces.

De toute façon, il est très important, à mon sens, que le gouvernement fédéral prenne souvent l'initiative dans le domaine de l'éducation, car il est nécessaire, avec une population mobile comme la nôtre, d'avoir un système bien coordonné.

Un autre aspect très important de l'éducation, dont il faut tenir compte, c'est le fait que les conditions changent d'une province à l'autre. C'est pourquoi il est extrêmement important, à mon avis, pour le gouvernement fédéral, de s'occuper activement de cette affaire.

J'aimerais maintenant parler de la priorité des dépenses relatives à l'éducation et, notamment, du changement dans les priorités qui existaient depuis 10 ou 20 ans.

Tous savent que les dépenses du gouvernement fédéral et des provinces, per capita, relativement aux étudiants et à la population en général, de même qu'au prorata du revenu du gouvernement provenant des impôts, ont beaucoup augmenté au cours des dernières années. De toute façon, à mon avis, même en augmentant les dépenses, on n'a pas réussi à s'attaquer vraiment au problème de l'éducation.

Par exemple, dans certaines provinces, il y a 50 ans, et dans d'autres, il y a environ 20 ans, on a accepté que l'éducation secondaire soit gratuite.

A mon avis, il est encore plus important, aujourd'hui, de recevoir une éducation universitaire, d'obtenir un baccalauréat et, dans certains cas, une maîtrise, qu'il ne l'était il y a 30 ans.

Pourtant, à cette époque, l'État se chargeait de défrayer le coût de l'éducation secondaire, tandis qu'aujourd'hui, l'éducation universitaire n'est pas gratuite. Évidemment, on en défraie une grosse part, mais l'éducation n'est pas encore gratuite à tous les niveaux.

Monsieur l'Orateur, de part et d'autre, on a oublié la nécessité de l'éducation dans notre pays.

J'aimerais faire miennes les paroles de l'honorable député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), lorsqu'il parlait de l'éducation gratuite.

Monsieur l'Orateur, je crois fermement que l'éducation est un droit inaliénable; tout le monde devrait y avoir accès. Par conséquent, à mon avis, au Canada, nous devrions bénéfi-